

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois septembre à vingt heure trente, le conseil municipal de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, dûment et légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Martine Tartarin, maire.
Date de convocation du conseil municipal : 16 septembre 2014

Présents : MM. Adam, Bezert, Micat, Roulet, Taupin, Verna, Vandennecke, Mmes Beauvais, Joubert, Langlade, Michener, Prieur, de Saint-Seine, Tartarin.

Absents excusés : Mme Galisson

Secrétaire de séance : Mme Beauvais

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRÉCÉDENT

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est adopté

N° 2014-64 : AVANCEMENT DE GRADE – MONSIEUR CATHELIN Hervé

4.1 Fonction Publique – personnels titulaires et stagiaires

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur CATHELIN Hervé peut prétendre à une nomination au grade supérieur sous réserve toutefois que l'emploi correspondant existe dans la collectivité.

Afin de permettre le déroulement de carrière de cet agent actuellement Adjoint technique de 2^e classe,

- de créer un poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe à raison de 35/35ème à compter du 1^{er} janvier 2015,
- de supprimer un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à raison de 35/35ème à compter de cette même date,
- d'inscrire les sommes nécessaires au budget.

N° 2014-65 : ADHESION A L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE 37

L'agence locale de l'énergie d'Indre-et-Loire (ALE 37) est une association au service des particuliers, des collectivités et des entreprises du département. Elle a pour vocation de conseiller particuliers et organismes sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables, et de tisser un réseau territorial d'échange et de réflexion en faveur de la maîtrise de l'énergie.

Créée fin 2009 l'ALE 37 travaille selon 4 axes principaux :

- Informer, conseiller, sensibiliser le grand public (Espace Info Énergie)
- Conseiller et proposer un soutien technique aux collectivités et aux entreprises
- Lutter contre la précarité énergétique
- Promouvoir les énergies renouvelables en lien avec l'économie locale.

La qualité de membre permet à une collectivité :

- De faire appel ponctuellement aux services de l'ALE 37 en matière de conseils énergétiques simples (avis technique par exemple pour un changement de chaudière, le changement de fenêtres, le choix d'isolants...), à concurrence de 2 jours d'intervention
- D'être tenue informée des événements et manifestations organisés ou co-organisés par l'ALE
- De prendre part à la vie de l'ALE 37 (assemblée générale) et d'être informée de son évolution
- De contribuer à la promotion de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables sur le territoire d'Indre-et-Loire.

L'opération « énergie collective » a connu un réel succès et incite à poursuivre notre action dans ce sens en partenariat avec les artisans et commerçants locaux.

L'adhésion à l'ALE, d'un montant de 0.80 € par an et par habitant soit environ 560 € par an, apparaît comme une nécessité pour concrétiser ce partenariat et le conseil est invité à en débattre

Après avoir pris connaissance des statuts de l'Agence Locale de l'Énergie d'Indre-et-Loire et du formulaire d'adhésion,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- 1) D'ADHÉRER à l'agence locale de l'énergie d'Indre et Loire.
- 2) D'AUTORISER M. le Maire à signer le bulletin d'adhésion et tous les documents nécessaires pour conclure cette adhésion.

QUESTIONS DIVERSES

TRAVAUX D'ISOLATION

Dans le cadre de la loi POPE, loi du « Programme fixant les Orientations de la Politique Énergétique », le gouvernement octroie des primes très importantes, pouvant même déboucher sur un financement intégral des travaux d'isolation, pour les bâtiments scolaires (écoles, lycées, cantine etc...) Cette loi concerne également tous les bâtiments communaux qui bénéficient, selon étude, d'une prime ECO-CHEQUE qui peut être très importante également.

Le maire indique au que la société ISOLA SUD OUEST a fait un

diagnostic d'isolation et un devis pour chaque bâtiment pour l'isolation des combles avec pose de laine de verre soufflée.

La société ISOLA USD OUEST contribue à une aide financière s'élevant au montant de la TVA de chacune des interventions par bâtiments

Bâtiment	Nbr de m²	Prix TTC (Article de dépenses 61522)	Contribution Financière Total Marketing Services (Article recettes)	Total restant à la charge de la commune
2 Place Jasnin - Mairie	307,18	1 843,08	1 228,72	614,36
7 Rue d'Angé d'Orsay - Le Bellevue	43,40	260,40	217,00	43,40
Rue d'Angé d'Orsay - salle aéromodélisme	72,53	435,18	145,06	290,12
Rue d'Angé d'Orsay - Boulangerie	168,00	1 008,00	504,00	504,00
Rue d'Angé d'Orsay - Salle des anciens	96,56	579,36	386,24	193,12
Rue de l'Abbé Favoreau - Salle Jeanne d'Arc	42,68	256,08	170,72	85,36
20 Rue d'Orsay - École	247,49	1 484,94	1 237,45	247,49
TOTAL	977,84	5 867,04	3 889,19	1 977,85

Des travaux sont à envisager dans certains bâtiments communaux, il vaut mieux attendre le diagnostic de l'ALE 37 avant de faire les travaux d'isolation pour obtenir le plus de subventions possibles.

Il n'y a pas de date butoir pour faire les travaux d'isolation avec ISOLA.

LOCATION OU ACHAT DE MOTIFS LUMINEUX

Madame le Maire évoque la possibilité de louer ou acheter des guirlandes lumineuses et motifs lumineux pour les fêtes de fin d'année pour installer au niveau de la RD 50 et la RD 97.

2 devis ont été demandés, pour information, afin de comparer les prix pour l'achat et/ou la location.

INEO a fait une démonstration de projection murale.

Il faudra demander aux propriétaires des façades pour y accrocher les motifs (voir avec INEO où on peut positionner les motifs). Faire le point avec les agents techniques sur l'existant.

PROPOSITION CONVENTION DE MUTUALISATION DE DESHERBEUR VAPEUR

Le maire explique au conseil municipal que la commune aura l'obligation de ne plus utiliser de pesticides à l'avenir, la commune de Ligueil souhaite acheter un désherber vapeur et le mettre à disposition de la commune de la Chapelle Blanche suivant les besoins et avec

participation financière à étudier lors de l'achat de cette machine. Possibilité d'avoir 80% de subvention à l'achat de ce désherbeur à vapeur (si mutualisation avec notre commune et celle de Ligueil)

La convention aura pour objet :

- Définir les modalités et le temps que chaque commune pour le désherbage : pour cela la commune de Ligueil a demandé un devis pour plan de gestion et d'entretien à 3 prestataires (Chambre d'agriculture, Sepant et FDGDON)

CARTE D'ACHAT

Le principe de la Carte Achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

Il s'avère que le travail du service comptabilité de la commune reste le même, et la carte d'achat est assez onéreuse pour le peu d'utilisation que la commune de la Chapelle Blanche pourrait en faire.

Animation du 14 Juillet

Mme JOUBERT va demander un devis à « La Band à jul », représenté par M. MICHAUD David (de la Chapelle Blanche) pour la prestation de musique pendant le défilé de lampions.

Voir pour les repas (sera à définir pendant une réunion avec les associations)

Animation du 11 novembre 2014

La commune a reçu un devis pour une prestation de chant et animation de pour la journée du 11 novembre qui s'élève à 600 €. Il y a les crédits nécessaires pour réaliser cette animation.

Le Conseil Municipal est d'accord pour cette prestation.

Madame RUBIO de l'ADAC

Suite à la demande de Madame le Maire, Madame RUBIO a présenté une ébauche d'analyse des finances de la commune, le mercredi 17 septembre 2014 à 9h30.

Elle reviendra présenter l'analyse de budget 2014 et une projection sur les années à venir, au moment du vote du budget de la commune.

Chauffage de la salle des fêtes

L'ouverture des plis a eu lieu le mardi 16 septembre 2014 à 9h, deux plis ont été déposés (ANVOLIA et CFC CLIM). Project Ingénierie étudie le dossier technique, le choix de l'entreprise est prévu le 30 septembre 2014.

Numéro de l'offre	1	2
--------------------------	----------	----------

Nom de l'Entreprise	ANVOLIA	CFC CLIM
Prix TTC	51 572,83	49 512,04
Prix de l'option SIMPLE FLUX	-	18 000,00
Prix de l'option TTC	14 236,85	8 748,00
Prix total des prestations (sans simple flux)	65 809,68	58 260,04

PAVE

Réunion avec la commission le 30 septembre 2014 à 11h avec M. KYRIAKOS (pré-projet et visite des lieux)

AUTORISATION DE STATIONNEMENT D'UN CAR :

Mme FLECHE demande une autorisation de stationner son car près de chez elle. Il existe un arrêté pour interdire le stationnement des véhicules de + de 7.5 tonnes. Il faut savoir que les chauffeurs de KEOLIS ont la possibilité de stationner leur véhicule dans la zone industrielle de Ligueil, derrière le centre de tri postal.

Travaux de voirie

Les travaux sur les routes se terminent le 24 septembre 2014. Un travail de qualité a été réalisé sur l'ensemble des routes.

Commission Communication

Réunion avec IMGIDEE le lundi 22 septembre 2014 à 17h, en mairie reportée au lundi 29 septembre 2014 à 17h.

Commission Conseil municipal des Jeunes

La commission doit travailler sur le projet pédagogique du Conseil Municipal des Jeunes, une date a été retenue : le mercredi 8 octobre 2014 à 20h.

Demande d'une salle communale à titre gracieux

L'association École Buissonnière demande une salle à titre gracieux pour des répétitions le vendredi soir de 20h à 23h30 à compter du vendredi 26 septembre 2014 à fin janvier 2015.
Le Conseil Municipal propose la salle des anciens.

Travaux sur La Riolle

M. Taupin indique que les travaux ont été accomplis comme prévu et sans soucis particulier.

Les prochaines réunions du conseil municipal auront lieu : le 28 octobre 2014 à 20h30.

Le 18 novembre 2014 à 20h30

Le 16 décembre 2014 à 20h30

Le compte rendu de la séance du 23 septembre 2014 comprenant toutes les délibérations prises par le conseil municipal au cours de cette séance a été affiché le 24 septembre. Les présentes délibérations ont été transmises à la sous-préfecture le 24 septembre 2014.

Signatures du procès-verbal du conseil municipal du 23 septembre
2014

**Récapitulatif des délibérations à l'ordre du jour du conseil
municipal**

	Délibérations
2014-64	Avancement de grade
2014-65	Adhésion à l'Agence Locale de l'Énergie 37

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL 23.09.2014

Conseillers municipaux	signatures
Adam Jean-Pascal	
Beauvais Céline	
Bezert Jean-Marc	
Galisson Anne-Sophie	Absente
Joubert Sylvie	
Langlade Carine	
Micat Jean-Claude	
Michener Brigitte	
Prieur Arlette	
Roulet Lionel	
Saint-Seine (de) Chantal	
Tartarin Martine	
Taupin Michel	
Vandenhecke Christophe	
Verna Patrick	